COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Municipalité et Conseil communal

Affaire traitée par : Mlle I. Fogoz
Ligne directe : 021 721 17 27

1092 Belmont-sur-Lausanne, le 29 juin 2012

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de la séance du **28 juin 2012** le CONSEIL COMMUNAL (44 membres présents) a adopté les objets suivants qui, conformément à l'article 107, alinéa 2 LEDP, **ne sont pas soumis à référendum**, soit :

- à la majorité (1 abstention) ***: le préavis municipal 04/2012 du 30 mars 2012 – Comptes communaux 2011***
  - acceptant les comptes communaux de l'exercice 2011 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

- à la majorité (1 abstention) ***: le Rapport de gestion pour l'année 2011***
  - acceptant de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2011, telle qu'elle a été présentée.

Les textes relatifs à toutes les décisions susmentionnées peuvent être consultés au Bureau du Greffe municipal, pendant les heures d'ouverture.

ainsi que sur le Site Internet
www.belmont.ch
rubrique « Vie politique » → « Conseil communal » →
« Séances du Conseil communal 2012» → « Onglet 28 juin 2012»

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic	La Secrétaire
	(LS)
G. Muheim	I. Fogoz